

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 17/2024

15 mai 2024

### L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du groupe Gilops par le groupe Uhoda

L'Autorité belge de la Concurrence (ci-après, « ABC ») a approuvé le 13 mai 2024 la concentration par laquelle le groupe Uhoda, à travers sa société faîtière Financière Saint-Paul, acquiert le contrôle exclusif de la société Gilops Group et indirectement de ses filiales.

Les parties sont principalement actives dans le secteur de la vente en gros et au détail de carburants.

Le projet d'opération a été notifié le 26 avril 2024 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Le groupe Uhoda est un groupe essentiellement actif en Belgique dans le secteur des services liés aux stations-service (notamment la vente au détail de carburants et l'exploitation de magasins attenants), le secteur de l'événementiel et le secteur immobilier.

Le groupe Gilops est essentiellement actif en Belgique dans la vente en gros et au détail de carburants et le stockage de produits pétroliers raffinés.

Les activités des parties se chevauchent sur le marché de la vente au détail de carburants en stations-service. Par ailleurs, la concentration implique une relation verticale potentielle (i) entre l'activité de vente hors détail de carburants du groupe Gilops et l'activité de vente au détail de carburants des parties, et (ii) entre l'activité de vente hors détail de gasoil de chauffage du groupe Gilops et l'activité de vente au détail de gasoil de chauffage du groupe Uhoda.

Dans sa décision du 13 mai 2024, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

#### Pour plus d'informations, veuillez contacter

Damien Gerard  
Auditeur général  
Tél : +32 (2) 277 76 57  
Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)  
Site web : [www.bma-abc.be](http://www.bma-abc.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).